

SYNDICAT
INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'EAU SEINE AVAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Depuis près de 60 ans au service des collectivités

Créé en 1961, le Syndicat InterDépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA) est un syndicat mixte regroupant les collectivités compétentes en eau, assainissement et ruissellement sur le territoire des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

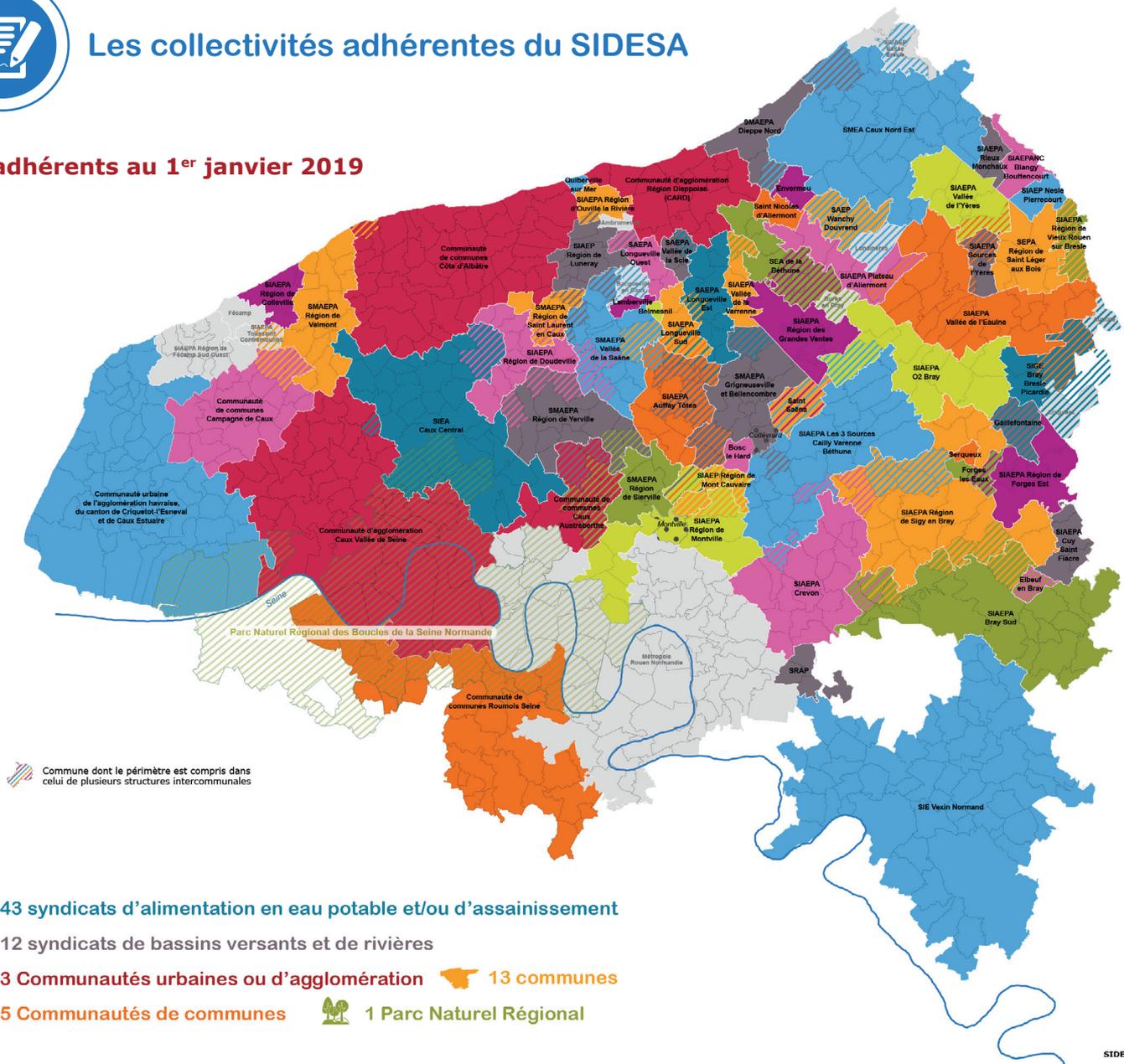
Fort d'une expérience technique et juridique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et disposant de relations privilégiées avec les partenaires des collectivités (État, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental, exploitants, maîtres d'œuvre, collectivités territoriales...), le SIDESA propose des conseils et une assistance à maîtrise d'ouvrage à forte valeur ajoutée.

Présentation du SIDESA



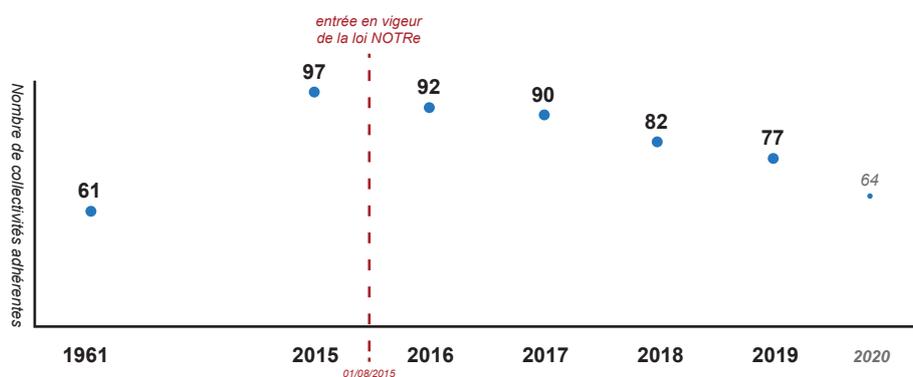
Les collectivités adhérentes du SIDESA

77 adhérents au 1^{er} janvier 2019



SIDESA - SV - 2018

En 2019, si le nombre de membres du SIDESA a légèrement diminué du fait de l'application de la loi NOTRe, le périmètre d'intervention géographique est resté identique.



Gouvernance



Assemblée Générale

L'assemblée délibérante est composée :

- Pour les collectivités dont le nombre d'habitants est inférieur à 50 000 : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant ;
- Pour les collectivités dont le nombre d'habitants est égal ou supérieur à 50 000 : 2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants.

Au 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale était composée de **88 délégués**.

L'Assemblée Générale s'est réunie deux fois en 2019 et a adopté 28 délibérations.



Bureau

Le Bureau est composé de **18 membres**, dont le Président et les cinq vice-présidents, élus par l'Assemblée Générale.

Monsieur Laurent VASSET est Président du SIDESA depuis le 25 septembre 2017.

Les cinq vice-présidents sont :

- 1^{er} vice-président : Pierre VAN DE VYVER (Gouvernance – Finances)
- 2^{ème} vice-président : Didier FERON (Assainissement)
- 3^{ème} vice-président : Georges MOLMY (Eau Potable)
- 4^{ème} vice-président : Dany LELONG (Nouvelles activités)
- 5^{ème} vice-président : Antoine SERVAIN (Bassins Versants)

Les autres membres du Bureau sont :

- | | | |
|-----------------------------|-------------------|--------------------|
| • André BAYART | • Philippe DION | • Michel LEJEUNE |
| • Chantal BENOIT | • Daniel FREBOURG | • Annie PIMONT |
| • Guy BURETTE | • Hervé GUERARD | • Daniel SOUDANT |
| • Emmanuel DE BAILLIENCOURT | • Gérard LEGAY | • Nathalie THIERRY |

Le Bureau s'est réuni à deux reprises en 2019.

Finances



Cotisations

La cotisation est composée d'une part fixe et d'une part proportionnelle.

Chaque adhérent règle la part fixe de la cotisation, à l'exception des syndicats de bassins versants situés sur le territoire de collectivités adhérentes du SIDESA.

Seules les collectivités adhérentes compétentes en eau potable et/ou assainissement collectif sont redevables, en plus de la part fixe, de la part proportionnelle.

En 2019, le montant de la **part fixe** des cotisations est fixé à **425** euros.

Le montant de la **part proportionnelle** des cotisations est fixé à **0,012** €/m³ d'eau vendus (hors m³ concernant la vente d'eau en gros à d'autres collectivités).

Il existe des règles de plafonnement de la part proportionnelle :

- plafonnement à 15 000 € annuels de 1 250 000 à 6 millions de m³ vendus
- plafonnement à 26 000 € annuels au-delà de 6 millions de m³ vendus

Par exemple, pour une collectivité ayant vendu **50 000 m³** d'eau, la cotisation s'élève à **1 025 €**.
(425 € de part fixe + 50 000 x 0,012 soit 600 € de part proportionnelle)

En 2019

36 131 561 m³

Facturés



296 351,23 €

Titres émis



Le nombre de m³ facturés est en diminution (-2,75 %) par rapport à 2018.

Le montant des cotisations baisse de 8,80% par rapport à 2018, en raison :

- De la réduction du nombre de collectivités adhérentes (effets de la loi nOTRe), supprimant des parts fixes ;
- De l'application des règles de plafonnement de la part proportionnelle.



Subventions

En 2019, les subventions proviennent exclusivement de l'Agence de l'Eau Seine Aval (AESN) pour les actions de communication.



Elles sont en constante diminution.

En 2019, l'entrée en vigueur du 11^{ème} programme entraîne une réduction tant de l'assiette que du taux de subvention.



L'aide de l'AESN au titre des actions de communication du SIDESA diminue ainsi de 90% entre 2018 et 2019.



Produits des contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Les produits des contrats d'AMO s'élèvent à 419 500 € en 2019.

Ils sont en légère diminution (moins 7,3 %).

Cette fluctuation naturelle dépend de l'échéance variable des contrats.



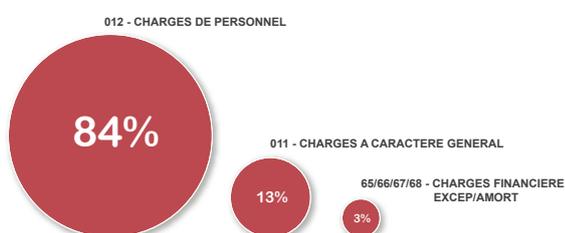


Exercice 2019

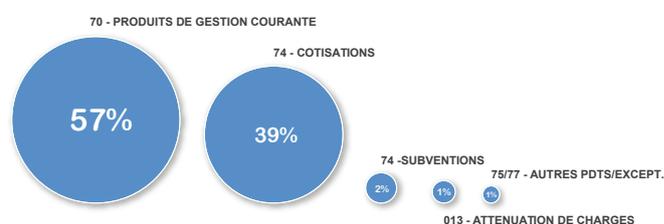


Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

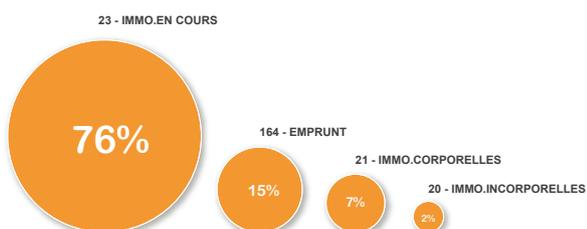


Le niveau d'excédent de fonctionnement 2019 est égal à 18,67 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'année.

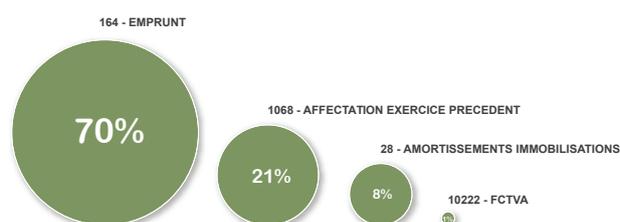


Section d'investissement :

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Résultat de l'exercice 2019

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes 2019	752 674,77 €	107 518,19 €
Dépenses 2019	634 226,02 €	98 357,43 €
Résultat 2019	+ 118 448,75 €	+ 9 160,76 €
<i>Excédent antérieur</i>	+ 223 329,56 €	+ 2 886,60 €
Résultat cumulé	+ 341 778,31 €	+ 12 047,36 €
Excédent cumulé fonctionnement + investissement au 31/12/2019	+ 353 825,67 €	

Administration des services



Ressources humaines

Au 31 décembre 2019, les effectifs du SIDESA s'élèvent à **12 agents** :

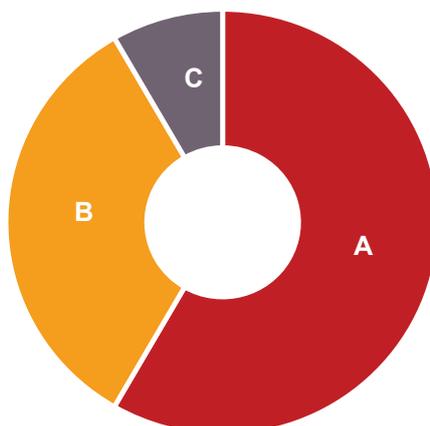
- 11 emplois permanents sont pourvus ;
- 1 ingénieur a été recruté en 2019 pour besoin occasionnel en raison de nouveaux contrats d'AMO signés et à exécuter en cours d'année.

Les emplois permanents (à temps complet et non complet) sont définis par le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Ouverts	Pourvus	Vacants
Direction				
Attaché principal <i>(détaché sur emploi fonctionnel de DGS)</i>	DGS	1	1	0
Filière Administrative				
Attaché	Attaché Principal	1	0	1
Rédacteur	Rédacteur	2	2	0
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	1	1	0
Filière Technique				
Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	0
	Ingénieur	4	4	0
Technicien	Technicien	2	2	0
TOTAL		12	11	1

Répartition des agents par catégorie

(emplois permanents et non permanents)



■ Catégorie A (7) ■ Catégorie B (4) ■ Catégorie C (1)



Moyens généraux

Au cours de l'année 2019, la politique d'investissement a essentiellement permis de financer les travaux d'isolation et de réfection de façade des bureaux du SIDESA.

AVANT :



APRÈS :



Ces travaux d'un montant prévisionnel de 150 000 € TTC sont financés à 50% par l'emprunt et à 50% par l'autofinancement. Un premier acompte a été réglé en 2019, les 75 000 € constituent des « restes à réaliser » pour 2020.

Une partie du matériel informatique (obsolète) a également été remplacée.

Activités en 2019

Le SIDESA a participé à de nombreux groupes de réflexion, journées d'études et événements.



Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)



La participation du SIDESA aux groupes de travail et journées d'études de la FNCCR a permis de défendre les intérêts de nos collectivités adhérentes, notamment sur les sujets suivants :

- Journée d'étude : Comment améliorer les relations entre Chambres d'agriculture & Collectivités productrices d'eau potable (04/02/19)
- Calcul CIF Grands syndicats (14/02/19)
- Conseil d'Orientation des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (19/02/19)
- Matinée commande publique (01/04/19)
- Journée d'étude Assainissement non collectif (23/05/19)
- Journée SAFER & Environnement (05/07/19)
- Congrès FNCCR (du 01/10 au 03/10/19)
- Conseil d'Orientation des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (29/11/19)

Le SIDESA a été sollicité par la FNCCR sur les sujets et projets suivants :

- Projet d'arrêté relatif aux matériaux et objets métalliques qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine
- Projet de loi Santé : procédures de protection des captages
- Projets de modification de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement et de l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables à l'épandage des boues
- Projet de dématérialisation des procédures de dépôt des demandes d'autorisation environnementale
- Projet de révision de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié - ANC < 20EH
- Projet de standard de réseaux compatible avec le fond de plan conforme au standard PCRS



Carrefour Gestion Locales de l'Eau (CGLE)



Le SIDESA a organisé un atelier lors du CGLE qui s'est déroulé les 30 et 31 janvier 2019 à Rennes sur le thème :

Etat des lieux des pratiques, enjeux, procédures et décisions pour améliorer le fonctionnement des SPANC.

Un référé adressé en décembre 2018 par le Président de la Cour des Comptes aux ministres de l'Intérieur et de la Transition Ecologique et Solidaire met en évidence les difficultés et défaillances des SPANC et conclut à la nécessité d'améliorer leur fonctionnement.

Comment les EPCI ayant hérité de SPANC aux fonctionnements disparates ont mis en place le SPANC à l'échelle communautaire (enjeux, mode de gestion, compétences, critères d'harmonisation, procédure, ...) ?

Quelle pertinence du maintien des compétences facultatives travaux de réhabilitation et entretien des installations d'ANC par le SPANC ?

Quelles modalités de calcul des redevances ?

Interventions et témoignages de :

- Monsieur Georges MOLMY, Vice-Président du SIDESA et Président du SIAEPA des Trois Sources Cailly Varenne et Béthune et Membre du Comité de Pilotage du Réseau Eau (Ideal Connaissances)
- Madame Claire ROCHELLE, DGS du SIDESA
- Monsieur Dany LELONG, Vice-Président du SIDESA et Vice-Président du SMEA Caux Nord-Est
- Madame Charlotte BAUCHET, Responsable des Opérations du SMEA Caux Nord-Est



Groupes de travail



Le SIDESA est signataire de la charte qualité et intervient lors des réunions de la charte qualité pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il prépare les journées techniques annuelles de promotion.



Le SIDESA est membre de l'observatoire normand des DT-DICT.





Formations

Le SIDESA a participé aux formations suivantes :



- Eau et assainissement : quels équilibres financiers suite à l'intercommunalisation des compétences ? (Réseau Eau, IDEAL Co)
- Réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) des services d'eau potable et d'assainissement (Réseau Eau, IDEAL Co)
- Gaz à effet de serre : comment quantifier et réduire ses émissions dans les services d'eau et d'assainissement ? (Réseau Eau, IDEAL Co)
- Inspecter vos réseaux d'assainissement sans limite : nouvelles solutions et retour d'expérience (Réseau Eau, IDEAL Co)
- SIG et hydraulique Urbaine (ENGEES)
- L'agriculture au service du développement économique des territoires (CNFPT)
- Gestion de la dette et de la Trésorerie (CNFPT)
- TVA dans les collectivités territoriales (CNFPT)
- Transformation de la fonction publique territoriale (CDG 76)
- Définition des critères de choix et analyse des candidatures et des offres (CNFPT)
- La concertation dans les projets de gestion de la ressource en eau (INSET)
- Le pilotage d'un service eau et assainissement en régie et suivi de l'exploitation (CNFPT)
- Gestion financière des services d'eau et d'assainissement (OIEau)
- Habilitation pour le travail en hauteur
- Habilitation électrique
- Autosurveillance des systèmes d'assainissement



1 h 195 participants

Evolution de la réforme DT-DICT: éclairage juridique du décret du 17 juin 2014



2 h 78 participants

Quel mode de gestion des services d'eau et d'assainissement ?



2 h 40 participants

Quelles responsabilités juridiques des réseaux : usine et réseaux extérieurs ?



2 h 123 participants

Leptospirose, une maladie en réémergence : quels sont vos agents concernés et comment les protéger ?



2 h 100 participants

Décarbonation collective, des bénéfices pour tous : consommateurs, environnement et collectivités.



2 h 107 participants

Les travaux de l'ASTEE sur la gestion patrimoniale. Volet IV : Comptabilité Analytique et analyse des coûts.

12 JLAN Yann TORLASCO et 193 participants ont été formés.

Natana Karamoko, Sylvaine TARRADE et 78 participants ont été formés.

Aurélien BOYER, Aïcha DEFAY et 38 participants ont été formés.

Alexandre PRINA, Denis MOUGEL et 121 participants ont été formés.

Valérie DE FLORES, Estelle HUSSON et 98 participants ont été formés.

Etienne HUGUET, Eric FILLAT et 105 participants ont été formés.



Incendie de Lubrizol : Stratégie juridique pour les collectivités adhérentes

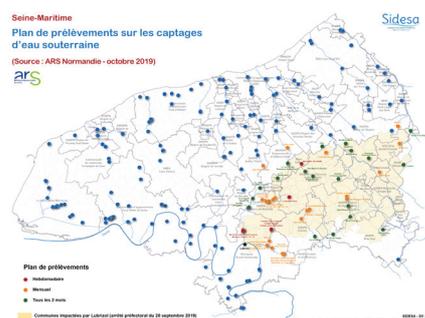
L'incendie de Lubrizol du 26 septembre 2019 a impacté indirectement les collectivités de l'eau, adhérentes du SIDESA.

Cet événement a posé diverses questions :

- **A court terme** quant à l'indemnisation des dépenses induites par les conséquences de cet événement (frais de nettoyage d'ouvrages, installations de turbidimètres et/ou de conductimètres exigées par l'ARS, etc.) ;
- **A moyen et long terme** quant à l'obligation de distribuer une eau potable, obligation de résultat que les collectivités doivent assumer.

Concernant les conséquences financières à court terme, la convention conclue entre l'Etat et Lubrizol mettant en place un fonds d'indemnisation, notamment au profit des collectivités, est limitative :

- Quant à ses bénéficiaires : 112 communes et 5 EPCI listés précisément, hors syndicats d'eau et d'assainissement,
- Quant à la période d'indemnisation : préjudices intervenus entre le 26/09/2019 et le 05/10/2019,
- Quant au montant de l'indemnisation : maximum de 5 000 €,
- Quant à sa mise en œuvre : la détermination des critères d'attribution de l'aide revient in fine à Lubrizol et la sollicitation du fonds vaut renonciation à un recours ultérieur contre Lubrizol.



Dans le cadre de sa mission d'accompagnement et de défense des intérêts de ses collectivités adhérentes, le SIDESA a mandaté un avocat pour :

- Dans un premier temps, informer les collectivités adhérentes de leurs droits, obligations et de la stratégie juridique à mettre en place en vue de préserver leurs intérêts (*cf. matinée thématique Eau de 20/12/2019*) ;
- Dans un second temps, solliciter une indemnisation amiable auprès de Lubrizol.

Cette procédure de demande d'indemnisation sera engagée par le SIDESA pour le compte de chaque collectivité concernée début 2020.

Information



Rencontres



Matinée thématique Finances : « Financement du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement »

La réunion a eu lieu le jeudi 18 novembre 2019 à Clères.



Les objectifs de la réunion étaient de :

- Faire connaître/rappeler aux élus et agents des collectivités compétentes en eau et en assainissement les dispositifs de financements existants - publics & privés - qu'ils peuvent mobiliser pour répondre à l'enjeu du renouvellement des réseaux ;
- Répondre aux questions des participants.

Intervenants :

- SIDESA : Laurent VASSET et Estelle HUSSON
- AESN : Franck LEROY et Antoine BULOT
- Conseil Départemental de Seine-Maritime : Christelle DUVAL
- Conseil Départemental de l'Eure : Sabine AMIOT
- Banque des Territoires : Marie LOSSET
- Caisse d'Épargne Normandie : Catherine DESMARAIS



Matinée thématique Eau : « Anticiper la crise en eau potable avec un PGSSE et Incendie de Lubrizol »

La réunion a eu lieu le vendredi 20 décembre 2019 à Saint-Saëns.



La première partie de la réunion était consacrée aux Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Pollutions accidentelles ou régulières, épisodes de turbidité, défaillance du traitement désinfection, incendie au niveau du traitement, contraintes extérieures, actes de malveillance ... sont autant de situations de crise que les collectivités de l'eau doivent gérer.

Comment anticiper ces crises et renforcer la sécurisation des systèmes d'alimentation en eau potable ?

Les PGSSE visent - à partir d'une analyse des risques tant que la qualité que sur la quantité des eaux destinées à la consommation humaine) - à identifier des mesures opérationnelles de prévention et de gestion des risques lorsqu'ils se concrétisent.

Sont intervenus sur ce premier temps :

- Sylvie HOMER, Coordonnatrice Eaux et Santé, ARS de Normandie ;
- Anne GERARD, Ingénieur d'études sanitaires, ARS de Normandie.

La seconde partie de la réunion a concerné l'incendie de Lubrizol. Maître Pierre-Xavier BOYER, Avocat, est intervenu sur les points suivants :

- La distribution d'eau potable, une obligation de résultat
- Responsabilité des collectivités de l'eau en cas de pollution de la ressource
- Indemnisation des préjudices financiers des collectivités de l'eau : quels recours ?



L'organisation de réunions d'actualité

Dans un contexte d'évolution réglementaire, de modification du périmètre des collectivités compétentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, et du transfert de ces compétences, le SIDESA a mis en place depuis 2018 des réunions d'actualité.

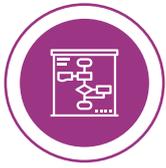
Ces réunions se tiennent sur une demi-journée et permettent :

- D'aborder des thèmes d'actualités, notamment la veille juridique et technique,
- De recueillir les avis,
- De répondre aux questions juridiques et techniques,
- D'échanger sur des problèmes spécifiques (cas pratiques),
- De partager des retours d'expérience,
- D'informer les élus des actions du SIDESA sur les thématiques sur lesquelles il est engagé,
- De relayer des informations en provenance de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, etc.

Le SIDESA a organisé une série de réunions d'actualité en 2019 sur trois secteurs différents (Angerville-la-Martel, Saint-Martin-Osmonville et Les Andelys) sur les sujets suivants :

- Transfert des compétences eau et assainissement, loi NOTRe et loi du 3 août 2018 : Bilan et perspectives :
 - Mise en œuvre de la minorité de blocage à l'échelle du SIDESA
 - Indemnités des présidents des syndicats d'eau et d'assainissement
 - Renouvellement des assemblées délibérantes en 2020
- 11ème programme de l'AESN : Focus sur les critères d'éligibilité aux aides
- Assainissement Non Collectif :
 - Ventes d'immeubles d'habitation, ANC non conforme et consignation de fonds par le notaire
 - Rétrocession des installations d'ANC
- Commande publique :
 - Entrée en vigueur du nouveau code de la commande publique
 - Retour sur la dématérialisation
 - Facturation dans les groupements de commande intégrés





Réseau SPANC

Le SIDESA a organisé deux réunions du réseau SPANC, constitué des élus et agents des SPANC, sur le thème de la rétrocession de propriété des installations d'ANC du SPANC aux propriétaires privés.

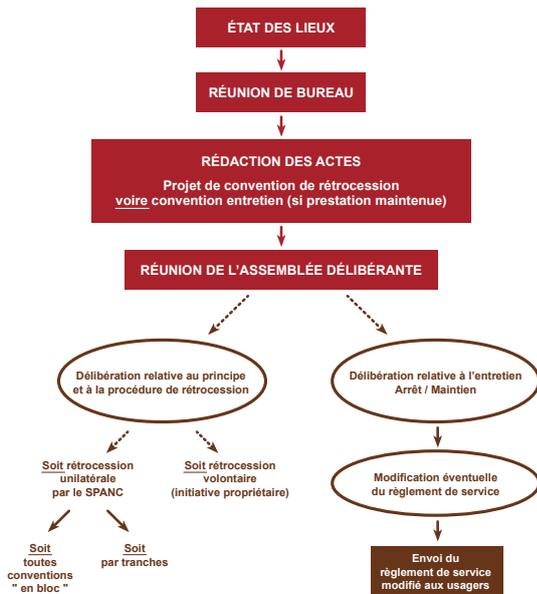
La première réunion (03/05/2019) a eu pour thème la procédure juridique et administrative de la rétrocession de propriété.

Le groupe de travail a ainsi établi deux synoptiques (phase préparatoire et mise en œuvre) en fonction des différents cas de figure rencontrés (types de conventions, conditions de dénonciation, publication au SPF, moment de la dénonciation, etc.).



Rétrocession de propriété des installations d'ANC

PHASE 1 : Préparation de la rétrocession

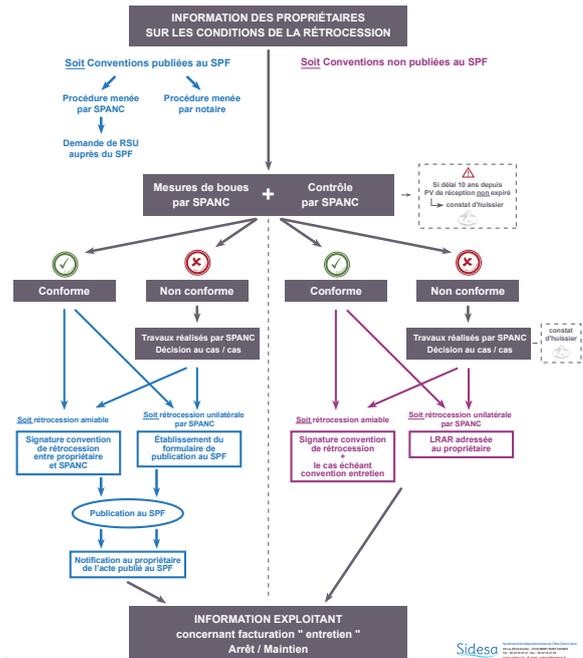


Sidesa
Service d'Appui Technique et de Conseil
 21 rue de la République - 13100 AIX EN PROVENCE
 Tel : 04 91 26 00 00 - Fax : 04 91 26 00 00
 www.sidesa.fr - E-mail : sidesa@sidesa.fr
 @sidesa - #sidesa

Juin 2019

Rétrocession de propriété des installations d'ANC

PHASE 2 : Mise en œuvre de la rétrocession



Sidesa
Service d'Appui Technique et de Conseil
 21 rue de la République - 13100 AIX EN PROVENCE
 Tel : 04 91 26 00 00 - Fax : 04 91 26 00 00
 www.sidesa.fr - E-mail : sidesa@sidesa.fr
 @sidesa - #sidesa

Juin 2019

La seconde réunion (17/12/2019) a permis de préciser la procédure budgétaire et comptable de la rétrocession (intervention d'un représentant de la DRFIP).



Site Internet

Le site Internet est mis à jour tout au long de l'année.

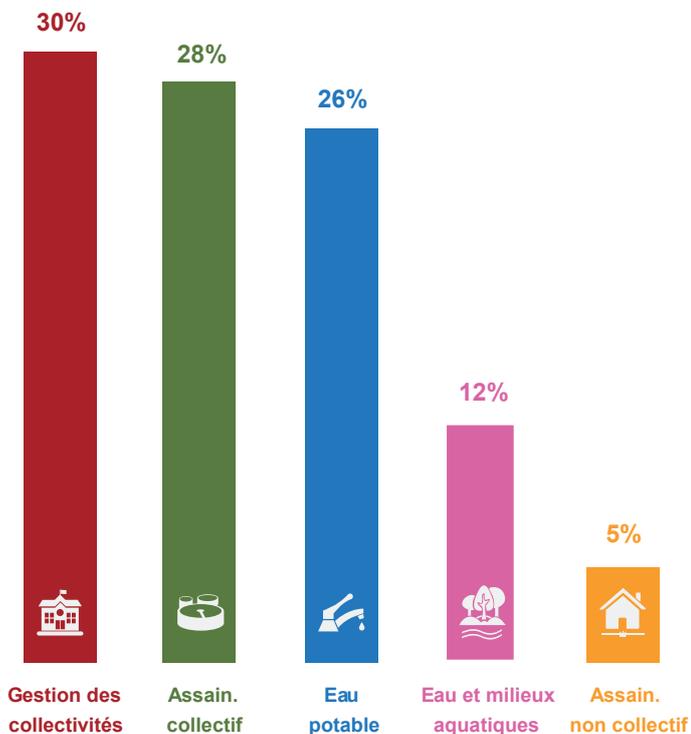
Il permet de relayer l'actualité, d'avoir accès aux articles de fond, à la foire aux questions, aux outils, aux présentations et comptes-rendus de réunions, etc.

Il permet également de relayer des annonces : offres d'emploi, marchés publics, délégations de service public, avis d'enquête publique, etc.

Les sujets importants et/ou urgents sont en outre relayés auprès des collectivités adhérentes par une newsletter spécifique.

En 2019, les sujets ayant particulièrement intéressé les internautes sont :

Les articles les plus visités par thématique (80 300 vues)



Les articles les plus consultés

- la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
- le passage de canalisations publiques en terrain privé
- le propriétaire d'un terrain est-il propriétaire de l'eau située sous ce terrain ?
- les marchés publics - acomptes et avances
- la consultation de l'ABF
- Biens de retour, biens de reprise et biens propres
- l'entretien des cours d'eau non domaniaux
- les marchés publics - ordres de service
- la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- le contrôle des raccordements
- les marchés publics - le délai de standstill
- l'élection des délégués au comité d'un EPCI sans fiscalité propre
- la contestation de la facture d'eau
- le contrôle des compteurs d'eau
- les digues et barrages
- les marchés publics - la mise en demeure
- la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité
- l'expropriation pour cause d'insalubrité
- la facturation de l'eau en cas de fuite après compteur
- les autorisations de rejet



NB : Afin de valoriser le site, l'accès aux contenus est restreint (lecture limitée à 25 % de chaque article. Pas d'accès à l'Extranet réservé aux collectivités adhérentes).

Les collectivités non-adhérentes au SIDESA peuvent recevoir le journal et avoir accès au site internet via un abonnement annuel (« Compte Premium »).

— COMPTE PREMIUM —

Retrouvez une information régulière sur les problématiques de l'eau et l'assainissement, des articles de fond, une veille juridique et les réponses du SIDESA aux questions des collectivités



LE JOURNAL MENSUEL
« Eaux Claires »
Facilement feuilletable en ligne
pour rester régulièrement informé

**L'ACCÈS À L'INTÉGRALITÉ DU
CONTENU DU SITE INTERNET**
www.sidesa.fr
Articles de fond, questions-réponses,
outils et publications

LES NEWSLETTERS
Ne rien manquer de l'actualité
de l'eau et de l'assainissement



TARIF

Collectivité territoriale (1 à 3 accès) : 150 € TTC/an *

Au-delà de 3 accès : nous contacter

***Paiement par mandat administratif auprès du Trésor Public**

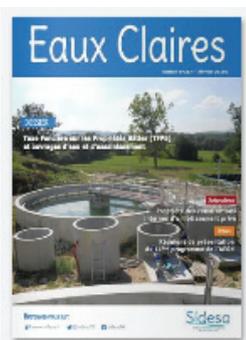




Publications



Le journal « Eaux Claires »



Le journal est un magazine d'information diffusé auprès des collectivités adhérentes du SIDESA, de ses partenaires institutionnels, et aux abonnés (Compte Premium).

Il permet d'assurer dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de la commande publique, de la gouvernance et du fonctionnement des collectivités territoriales :

- Un partage de connaissances (« dossiers ») ;
- Une information régulière sur l'actualité (brèves, jurisprudence, réponses ministérielles, réunions du SIDESA et de ses partenaires) ;
- La diffusion d'annonces (notamment des offres d'emploi).

Les dossiers des éditions 2019 ont porté sur :

- Transfert des compétences eau et assainissement et harmonisation tarifaire ;
- Transfert du pouvoir de police spéciale assainissement au Président de l'EPCI à fiscalité propre ;
- Travaux à proximité des réseaux ;
- Impact du projet de loi « Engagement et proximité » sur les compétences eau et assainissement ;
- Facturation par le coordonnateur dans les groupements de commande intégrés ;
- Précisions sur la dématérialisation ;
- Entrée en vigueur du Code de la Commande Publique ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- Elargissement du champ d'application du rescrit aux redevances des Agences de l'Eau.



Rapport 2019 sur les services d'eau et d'assainissement en Seine-Maritime



Le SIDESA a publié son premier rapport annuel sur les services d'eau potable et d'assainissement de Seine-Maritime.

Il présente les services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sur le territoire de la Seine-Maritime : gouvernance, mode de gestion, qualité du service, performances, prix, ...

Les données recueillies concernent l'exercice 2017 et ont été collectées par le biais des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), des Rapports Annuels du Délégué (RAD) et de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Conseil juridique

L'assistance juridique se rapporte à tous les thèmes concernant la vie des collectivités : de leur organisation et fonctionnement interne à la résolution de litiges en passant par l'exécution de leurs missions dans les domaines de l'eau, l'assainissement, la lutte contre le ruissellement et les inondations.

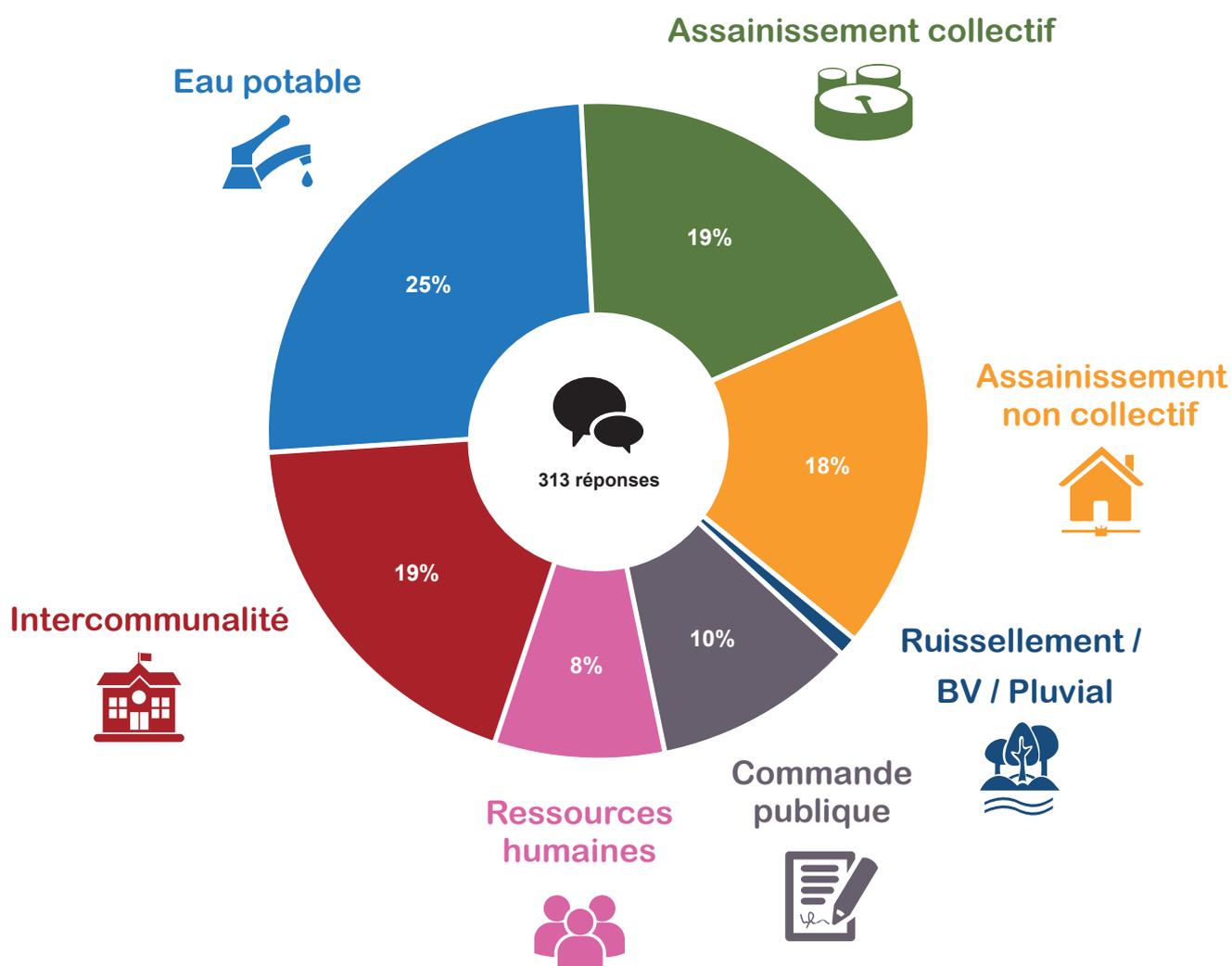
L'assistance juridique est réalisée via des réponses écrites, des consultations téléphoniques, des rencontres avec les collectivités.



Réponses aux questions des adhérents

En 2019, le nombre de réponses aux questions est stable.

Leur répartition par domaines est sensiblement identique (eau potable ; assainissement collectif, intercommunalité, assainissement non collectif).



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Le SIDESA apporte son assistance aux collectivités membres et non-membres via des services tarifés d'ingénierie.

L'essentiel de l'activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée auprès des collectivités adhérentes.

En 2019, le nombre de contrats d'AMO signés est de 57, pour un montant total de 468 677 €.

77 % de ces nouvelles affaires sont attribuées par les collectivités adhérentes du SIDESA.

Au 31/12/2019, 128 affaires AMO étaient en cours d'exécution par le SIDESA dans les domaines suivants :



Assistance pour la passation et le suivi des marchés publics

- Maîtrise d'œuvre travaux eau et assainissement (*construction/réhabilitation STEP, usines de traitement de l'eau, réservoirs ; sécurisation eau potable ; mise en séparatif des réseaux d'assainissement ; mise en conformité des branchements ; interconnexions/transferts ; renouvellement de réseaux, postes de refoulement ; réhabilitation ANC, ...*)
- Procédures de Déclaration d'Utilité Publique
- Etudes de sécurisation en eau potable
- Etudes de faisabilité de travaux
- Etudes BAC
- Etudes diagnostiques eau et assainissement
- Dossiers loi sur l'eau
- Schémas directeurs (eau potable, assainissement)
- Zonages d'assainissement



Assistance en matière d'exploitation des services publics

- Audits des contrats de concessions de services publics
- Etudes relatives au choix du mode de gestion
- Procédures de passation de concessions de services publics (eau potable, eau industrielle, assainissement)
- Procédures de passation de contrats d'exploitation de services (eau, assainissement collectif, assainissement non collectif)



Etudes de gouvernance et de transfert de compétences

- Etudes de transfert des compétences eau, assainissement, gestion des eaux pluviales urbaines aux EPCI à fiscalité propre
- Etudes de gouvernance relatives aux conséquences des retraits d'EPCI à fiscalité propre de syndicats existants



Assistance à la gestion des services

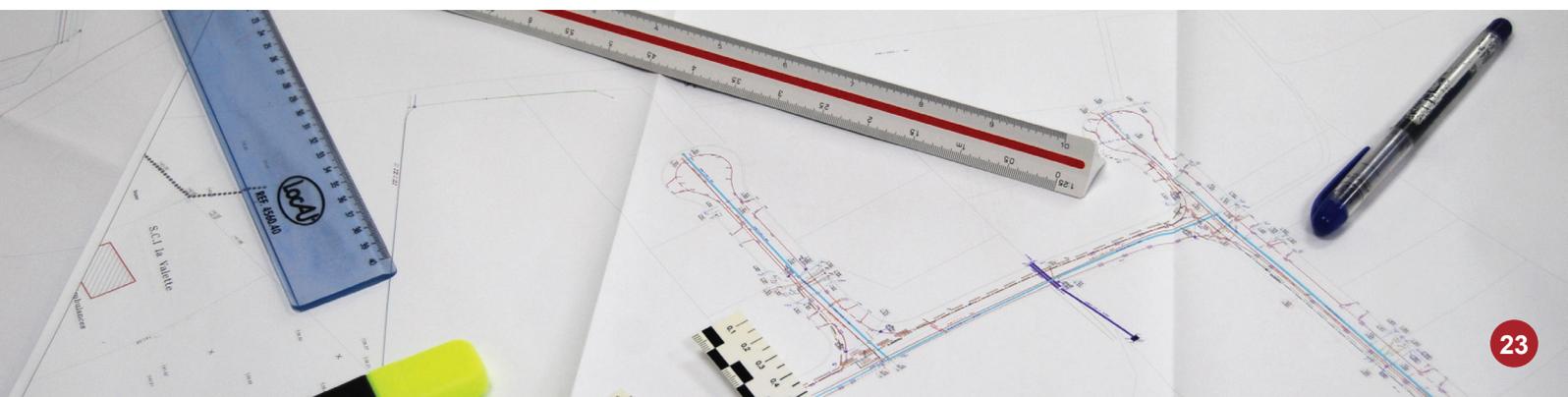
- Etablissement de projets de services et rédaction des règlements de service (eau, assainissement collectif, assainissement non collectif)
- Etablissement des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) d'eau et d'assainissement
- Etablissement de servitudes d'utilité publique pour le passage de canalisations publiques en terrains privés
- Etablissement de conventions : vente d'eau, déversement des eaux usées, ...



Assistance à la mise en œuvre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le SIDESA a débuté en 2018 une assistance aux communes pour l'établissement de leurs arrêtés et schémas de DECI.

Cette activité s'est développée en 2019.





Claire ROCHELLE

Directrice Générale des Services

☎ 02 32 18 47 47 @ c.rochelle@sidesa.fr

Pôle administratif



Cécile PAQUIN

Assistante de Direction
Finances et RH

☎ 02 32 18 47 47 @ c.paquin@sidesa.fr



Kaïma DJOUBRI

Assistante AMO

☎ 02 32 18 57 56 @ k.djoubri@sidesa.fr



Delphine BOURLIER

Assistante

☎ 02 32 18 47 47 @ d.bourlier@sidesa.fr

Pôle technique



Estelle HUSSON

Ingénieur référent
Protection de la ressource - Eaux pluviales
Chargée d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 47 44 @ e.husson@sidesa.fr



François-Xavier RIMBOURG

Ingénieur référent
GPAT - DSP - Etudes et travaux
Chargé d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 57 55 @ f.rimboung@sidesa.fr



Thomas GINER-BRION

Ingénieur
Chargé d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 47 45 @ t.ginerbrion@sidesa.fr



Elise LEROUX

Ingénieur
Chargée d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 47 46 @ e.leroux@sidesa.fr



Victor LEDOUX

Ingénieur
Chargé d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 47 47 @ v.ledoux@sidesa.fr



Céline GATEL

Ingénieur
Chargée d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 57 57 @ c.gatel@sidesa.fr



Steve VIBERT

Technicien SIG

☎ 02 32 18 57 59 @ s.vibert@sidesa.fr



Honorine MABIRE

Technicienne
eau et assainissement

☎ 02 32 18 57 58 @ h.mabire@sidesa.fr